



MAJ 23-04-26

R E G L E M E N T C O U R S E S



13^{ÈME} EDITION

27-28 JUIN 2026
Base de loisirs La Ferté Macé

I. REGLEMENTATION COURSE	4
1.1. ARTICLE 1 : Programme	4
1.2. ARTICLE 2 : Temps limite	5
1.3. ARTICLE 3 : Inscriptions – Annulation – Remboursement	5
1.4. ARTICLE 4 : Déroulement des épreuves	7
1.5. ARTICLE 5 : Ravitaillement sur les épreuves	7
1.6. ARTICLE 6 : Engagements	8
1.7. ARTICLE 7 : Inscriptions – Relais	8
1.8. ARTICLE 8 : Assurances	9
1.9. ARTICLE 9 : SECURITE – ASSISTANCE MEDICALE – MATERIEL	9
1.10. ARTICLE 10 : Classements – Récompenses	9
1.11. article 11 : abandon	10
1.12. article 12 : contrôle anti-dopage	10
1.13. article 13 : droit a l'image	10
1.14. ARTICLE 14 : Stationnement	11
1.15. ARTICLE 15 : Publicité – Prosélytisme	11



NOM : Lorgeoux

PRÉNOM : Sébastien

N° de licence: A44566C 0200607MV3FRA

CLUB OU STRUCTURE RESPONSABLE : TRIATHLON FLERS LA FERTE MACE

ADRESSE : 6 rue du Moulin

CODE POSTAL : 61800

VILLE : Tinchebray Bocage

TEL. PORTABLE : 06 09 81 50 06

EMAIL :

survivorne@flers-laferte-triathlon.fr

SITE WEB DE LA MANIFESTATION :

<http://www.lesurvivorne.fr>

FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/SurvivOrne-152940132074329/>

INSTAGRAM :

https://www.instagram.com/survivorne_triathlon/

I. REGLEMENTATION COURSE

OBJECTIF : TRIATHLON DURABLE

Les épreuves sont organisées selon les règles de la Fédération Française de Triathlon (cf www.fftri.com) dont les principales règles sont rappelées à l'article 4 ci-dessous.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(es)

Afin de limiter notre empreinte environnementale, chaque participant(e) pourra nager avec son propre bonnet de bain.

1.1. ARTICLE 1 : PROGRAMME

Les épreuves du SURVIV'ORNE sont reprises dans le tableau ci-dessous :

SAMEDI 28 JUIN 2025

Sur les épreuves 1, 2, 3 et 4, **le vélo de route est interdit**. Seul, le VTT est autorisé.

Tout concurrent se présentant avec un vélo de route sur les épreuves 1, 2, 3 ou 4 ne pourra pas participer à l'épreuve.

Pour les courses XS et S le VTT est autorisé.

DIMANCHE 29 JUIN 2025

Sur les épreuves M et L seul les vélos de route (route, CLM ou gravel) sont autorisés.

	Duathlon	Né(e) en	CAP	Vélo	CAP	Effectif	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
SAMEDI	Course jeunes 01	2020-2017	200 m	800 m (VTT)	200 m	20	samedi 9h30-12h45	12h00-12h45	13h00	15h45
	Triathlons jeunes	Né(e) en	Natation	Vélo	CAP	Effectif	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
	Course jeunes 02	2020-2017	50 m (Brassière possible) 1 boucle	800 m (VTT)	400 m	20	samedi 9h30-12h45	12h00-12h45	13h30	15h45
	Course jeunes 03	2016-2015	100 m 2 boucles	2 km (VTT)	800 m	30	samedi 9h30-12h45	12h00-12h45	14h00	15h45
	Course jeunes 04	2014-2013	150 m 2 boucles	4 km (VTT) 2 boucles	1200 m	21	samedi 9h30-12h45	12h00-12h45	14h30	15h45
	Triathlons	Né(e) en	Natation	Vélo	CAP	Effectif	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
	XS individuel ou relais	2014 ou avant 12 ans mini	400 m 1 boucle	12 km (1 boucle)	2,5 km (1 boucle)	110+10	samedi 9h30-14h15	13h00-14h45	15h15	18h30
S individuel ou relais	2010 ou avant 16 ans mini	800 m 2 boucles (de 400 m)	20 km (1 boucles)	5 km (2 boucles 2,5 km)	270+13	samedi 9h30-15h45	15h15-16h15	16h45	18h30	
DIMANCHE	Triathlons	Né(e) en	Natation	Vélo	CAP	Effectif	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
	L individuel ou relais	2008 ou avant	1900 m (2 boucles de 950 m)	88 km (2 boucles)	21 km (3 boucles 7km)	180+10	samedi 17h00-19h00 dimanche De 7h00 à 8h30	7h00-8h30	09h00	14h30
M individuel ou relais	2008 ou avant	1500 m 2 boucles (de 750 m)	44 km (1 boucle)	10 km (1 boucle 7km 1 boucle 3km)	300+10	samedi 17h00-19h00 dimanche De 7h00 à 10h15	7h00-10h30	11h00	14h30	

Le nombre d'équipe en relais est limité à 10 équipes de 2 ou 3 athlètes sur chaque triathlon XS, S, M et L.

En cas d'annulation de l'épreuve de natation, le triathlon se transformera en duathlon selon le tableau ci-dessous :

Epreuves	Course à pied	Vélo	Course à pied
Duathlon 2 – Jeunes	250 m	800 m (VTT)	250 m
Duathlon 3 – Jeunes	500 m	2 km (VTT)	500 m
Duathlon 4 – Jeunes	750 m	4 km (VTT)	750 m
Duathlon XS	2,5 km	12 km (vélo de route)	1,250 km
Duathlon S	5 km	24 km (vélo de route)	2,5 km
Duathlon M	10 km	41 km (vélo de route)	5 km
Duathlon L	20 km	90 km (vélo de route)	10 km

1.2. ARTICLE 2 : TEMPS LIMITE

Les temps limites suivants seront mis en place par triathlon et par activité :

Tps/départ	Triathlon XS	Triathlon S	Triathlon M	Triathlon L
Horaire	Limite	Limite	Limite	Limite
Fin Natation	0h30	0h45	1h00	1h15
Fin Vélo	1h00	1h50	3h30	5h15
Total	1h30	2h35	5h00	8h00

Dans tous les cas, si le concurrent est déclaré hors course, il devra rendre son dossard. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident si le concurrent disqualifié ne respecte pas sa mise hors course.

Remarque : La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 18 € TTC au concurrent concerné.

1.3. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront exclusivement en ligne sur le site : www.lesurvivorne.fr (prestataire : KLIKEGO). Il n'y a pas d'inscriptions sur place. Les inscriptions sont proposées au tarif indiqué ci-dessous :

TARIFICATION	jusqu'au 28 Février	après 28 février jusqu'à J-10 épreuve
Epreuves		
Duathlon 1	12 €	12 €
Triathlon 2	12 €	12 €
Triathlon 3	12 €	12 €
Triathlon 4	12 €	12 €
Triathlon XS indiv	25 €	30 €
Triathlon XS relais	40 €	50 €
Triathlon S indiv	30 €	40 €
Triathlon S relais	45 €	60 €
Triathlon M indiv	40 €	55 €
Triathlon M relais	65 €	80 €
Triathlon L indiv	90 €	120 €
Triathlon L relais	160 €	185 €

Les prix s'entendent hors options (goodies au choix des concurrents).

Le choix des options est limité jusqu'au 30 Avril 2025 et dans la limite des stocks disponibles et de la commande minimum du fabricant.

Les inscriptions réalisées peuvent être complétées jusqu'à cette date butoir pour le choix des options.

Clôture des inscriptions sur les épreuves le 20 JUIN 2024 à minuit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date limite.

Seuls, les dossiers complets seront enregistrés. La liste des inscrit(e)s sera mise à jour sur le site Internet : www.lesurvivorne.fr. L'inscription est ferme et définitive. Elle ne peut pas être remboursée sauf dans les cas limités décrits ci-après. En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent.

Remarque : Si l'épreuve concernée est complète et s'il existe une liste d'attente alors l'organisateur remboursera l'inscription d'un(e) concurrent(e) qui ne pourrait pas participer au SURVIV'ORNE. Le dossard du (de la) concurrent(e) défaillant(e) sera cédé à la personne située en tête de la liste d'attente pour l'épreuve concernée.

Annulation – Remboursement

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur, analyse défavorable de l'eau, météo avec risques...), les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour toutes les courses les conditions d'annulation et de remboursement (hors le cas prévu dans la remarque ci-dessus) prises en compte sont exclusivement les suivantes :

- Un accident entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition attesté par un certificat médical
- Une maladie entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition
- Le décès du (de la) participant(e)
- Le décès du (de la) conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e)
- Le décès d'un(e) ascendant(e) du (de la) participant(e)
- Le décès d'un(e) descendant(e) du (de la) participant(e)

Les modalités de remboursement pour les motifs indiqués ci-dessus sont les suivantes :

1. Entre l'ouverture des inscriptions et le 30 mai 2025, le remboursement sera de 75% du montant de l'inscription. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement.
2. Entre le 30 mai 2025 et le 15 juin 2025, le remboursement sera de 50% du montant de l'inscription. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement.

Pour toute demande de remboursement, la procédure sera la suivante :

- Adresser un mail avec justificatif à : survivorne.inscriptions@gmail.com. Aucune demande par téléphone ne sera acceptée.
- Joindre les pièces justificatives suivante : certificat de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ou certificat de décès mentionnant le lien de parenté

Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et fera l'objet d'aucun remboursement.

1.4. ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES EPREUVES

L'accueil des participants se fera sur le parking de la base de Loisirs de la Ferté Macé. Le marquage des concurrents s'effectuera à proximité immédiate du retrait des dossards. Les départs des épreuves s'effectueront de la grande plage de la base de Loisirs. L'exposé d'avant course aura lieu 15 mn avant le départ de chaque course dans l'aire de transition. Les circuits sont consultables sur le site www.lesurvivorne.fr.

Rappel de quelques règles de la FFTRI

- Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire sur la partie cycliste
- L'utilisation d'une ceinture porte dossard 3 points est obligatoire.
- Un départ décalé dans le temps sera mis en place pour les benjamins et minimes participants au triathlon XS.
- Un départ décalé dans l'espace sera mis en place pour les départs féminins des triathlons XS, S, M et L.
- L'aspiration/abri (drafting) entre 2 concurrents sur la partie cycliste est interdit sur les triathlons XS, S, M et L. Il est sanctionné par un carton bleu.
- Les pénalités des épreuves XS, S, M et L s'effectueront dans une « zone de pénalité » avant l'aire de transition. La durée de la pénalité dépendra de l'épreuve. La non-réalisation de la pénalité sera **sanctionnée par la disqualification du concurrent.**
- Le carton rouge est une disqualification du concurrent.
- L'entraide entre concurrents et/ou avec des spectateurs est strictement interdite.
- Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet (zone de propreté) est sanctionné par l'arbitre (remise en conformité sinon **disqualification**).
- La nudité est sanctionnée par un carton rouge : **disqualification du concurrent.**
- Les caméras personnelles (de type GOPRO ou autres) sont strictement interdites pendant les épreuves et leur port est sanctionnée par la **disqualification du concurrent.**
- Le téléphone portable n'est pas autorisé pour la prise de photos ou la diffusion de contenus (en haut-parleur pour la diffusion de musique par exemple) : **disqualification du concurrent.**
- L'utilisation du téléphone mobile est limitée à l'appel des secours.
- Le port des écouteurs, compris à conduction osseuse, est interdit pendant les épreuves et entraîne **la disqualification du concurrent.**

Liste non exhaustive, se reporter à le réglementation sportive FFTRI 2026 :

<https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-2026/>

<https://drive.google.com/file/d/1Xeqm0Zl9Gabf-tFu0VtzVoTYDCWHb7cD/view>

Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par BREIZH CHRONO pour les triathlons XS, S, M et L à l'aide d'une puce électronique.

Remarque : La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 20 € TTC au concurrent concerné.

1.5. ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT SUR LES EPREUVES

Parcours cycliste

Il n'y aura pas de ravitaillement sur les parcours cyclistes triathlons jeunes, XS, S et M.

Sur le parcours L un ravitaillement liquide est prévu.

Parcours pédestre

Un ravitaillement (si autorisé) sera disponible au début de la course à pied pour tous les triathlons. Il sera situé à la sortie de l'aire de transition. Il sera composé de : liquide (eau, coca), solide (fruits, fruits secs, sucre).

Arrivée

A la fin des triathlons, les concurrents auront la possibilité de se restaurer (si autorisé) autour d'un buffet liquide et/ou solide sucré et/ou salé.

Remarque

L'aire d'arrivée est réservée **exclusivement** aux concurrents. Les ami(e)s et les membres de la famille des concurrent(e)s ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire d'arrivée.

Le franchissement de la ligne d'arrivée avec un tiers non concurrent est autorisé à titre exceptionnel. Cependant, le(la) non concurrent(e) ne pourra pas accompagner le concurrent dans la zone d'arrivée réservée au ravitaillement des triathlètes. Il(elle) sera dirigé(e) vers la zone publique par un bénévole de l'organisation.

1.6. ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

Le fait de s'engager implique pour chaque concurrent l'obligation d'adhérer et de se conformer au présent règlement et à celui de la FFTRI en vigueur au moment de l'épreuve ainsi qu'aux instructions qui lui seront données par l'organisateur et ses délégataires et/ou les arbitres. En particulier, la circulation routière n'étant pas interrompue pour les riverains, tout concurrent devra se conformer, sous peine de sanctions, au Code de la Route, aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors de l'exposé d'avant course ou lors de l'épreuve par l'organisation, le corps arbitral et l'équipe médicale.

1.7. ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS – RELAIS

Les formalités d'inscription en ligne sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Participants	Télécharger Licence	Télécharger Document unique d'inscription
Licencié(e) FFTRI	Oui	Non
Non licencié(e) FFTRI	Non	Oui

Les formalités à accomplir lors du retrait des dossards sont repris dans le tableau ci-dessous :

Participants	Présentation Licence	Présentation Pièce identité	Signature Feuille émargement
Licencié(e) FFTRI	Oui	Oui	Oui
Non licencié(e) FFTRI	Non	Oui	Oui

Le document unique d'inscription reprend l'identité du participant, l'autorisation parentale et le pass compétition. Il est téléchargeable sur le site www.lesurvivorne.fr.

Les participants à un relais non licenciés FFTRI peuvent présenter les licences suivantes les exonérant du certificat médical :

- Nageur : Licence Fédération Française de Natation (FFN)
- Cycliste : Licence Fédération Française de cyclisme (FFC)
- Coureur à pied : Licence Fédération Française d'athlétisme (FFA)

Néanmoins, ils devront remplir le document unique d'inscription.

Les équipes de relais peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Pour marquer le passage du relais, le concurrent arrivant donnera sa puce au concurrent partant.

Le pass compétition est à prendre par toute personne non titulaire d'une licence compétition F.F.TRI.

En particulier, le pass compétition sera payant pour les licences américaines.

Remarque

L'utilisation d'une ceinture porte dossard 3 points est obligatoire. L'étiquette selle et la ceinture porte dossard 3 points dispense l'organisateur de fournir 2 dossards à chaque concurrent.

1.8. ARTICLE 8 : ASSURANCES

Le(la) concurrent(e) licencié(e) FFTRI ou non licencié(e) bénéficie, par sa licence ou son Pass Compétition, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la FFTRI.

Chaque concurrent est l'unique responsable de son matériel (vélo, casque etc...). Chaque concurrent devra disposer d'un matériel en bon état. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route, au non respect des consignes de l'organisation ou au mauvais état du matériel.

1.9. ARTICLE 9 : SECURITE – ASSISTANCE MEDICALE – MATERIEL

L'organisation prendra toutes les mesures nécessaires afin que les épreuves se déroulent en sécurité maximum.

Sur le parcours natation, la sécurité est assurée par du personnel qualifié (BEESAN, BNSSA), des kayakistes et 1 bateau à moteur.

Sur les parcours cycliste et course à pied, la sécurité routière est assurée par des signaleurs bénévoles, des motards et des arbitres.

Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente sur le site et sur le parcours cycliste. Elle sera constituée de médecins urgentistes assistés de secouristes.

Une aire de consignation des sacs sera à la disposition des concurrents dans l'aire d'arrivée. Une étiquette distribuée par l'organisateur et portant le n° du dossard sera placé sur le sac. Il sera strictement interdit de passer du matériel par-dessus les barrières. Toutes les entrées et sorties se feront par un accès unique. A la fin de l'épreuve, un contrôle sera effectué avec le n° de dossard, l'étiquette selle, le marquage au mollet afin de permettre au concurrent de sortir de l'aire de transition avec son matériel. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs, etc...

1.10. ARTICLE 10 : CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Le tableau des primes sera le suivant :

Classement général	1 ^{er} Scratch féminin ou masculin	2 ^{ème} Scratch féminin ou masculin	3 ^{ème} Scratch féminin ou masculin
Triathlon M	100 €	75 €	50 €
Triathlon L	200€	150€	100€
1 ^{ère} équipe triathlon M relais		50 €	
1 ^{ère} équipe triathlon L relais		100€	

Pour le duathlon 1 et les triathlons 2, 3 et 4, les 3 premier(e)s concurrent(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s : mini-poussin(e), poussin(e), pupille, benjamin(e) : tou(te)s les concurrent(e)s du duathlon 1 et des triathlons jeunes recevront une médaille de participation.

Pour les triathlons XS et S, les 3 premier(e)s concurrent(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s : benjamin, minime, cadet(te), junior, senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues).

Pour le triathlon M, les 3 premier(e)s concurrent(e)s au classement scratch bénéficieront de la grille de prix. Par ailleurs, les 3 premiers des catégories suivantes seront récompensés(e)s par une médaille : junior, senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues).

Pour le triathlon L, les 3 premier(e)s concurrent(e)s au classement scratch bénéficieront de la grille de prix. Par ailleurs, les 3 premier(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s par une médaille : senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues). Pour les triathlons XS et S effectués en relais, la 1^{ère} équipe (homme, femme ou mixte) sera récompensée.

Le classement et les résultats seront affichés après la course et mis en ligne sur www.lesurvivorne.fr.

Remarque

Le (la) concurrent(e) récompensé(e) pour sa performance au titre du classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise de prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée. Pour recevoir son prix, le (la) concurrent(e) doit être revêtu(e) de la tenue officielle de son club ou de sa tenue de ville.

1.11. ARTICLE 11 : ABANDON

Les concurrent(e)s qui abandonneront devront remettre leur dossard à l'arbitre qui constatera l'abandon. La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 20 € TTC au concurrent concerné.

1.12. ARTICLE 12 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

L'organisateur est en parfaite harmonie avec la FFTRI dans la lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant au SURVIV'ORNE, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant.

1.13. ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves du SURVIV'ORNE, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

1.14. ARTICLE 14 : STATIONNEMENT

Hors du site pendant les épreuves : Des places de stationnement sont disponibles à l'extérieur de la base de loisirs sur le parking Intermarché.

Sur le site : Un emplacement délimité par des barrières est réservé aux clubs qui souhaitent installer leurs tentes. La tente ne devra pas dépasser 3 m x 3 m. Une demande préalable doit être faite auprès de l'organisateur afin d'accueillir au mieux les clubs concernés. Cette installation sera faite sous la seule responsabilité du club concerné. L'accès à ces tentes sera exclusivement réservé aux clubs utilisateurs de l'espace. Cet espace dédié aux clubs sera strictement interdit au public.

1.15. ARTICLE 15 : PUBLICITE – PROSELYTISME

Toute publicité quelque soit le but ou tout prosélytisme quelque soit le motif est strictement interdit sur le site sauf si une convention spécifique a été préalablement passée avec l'organisateur.